BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1235

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

324 181 924 RCS Avignon.
STA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 396000 EUR.
Adresse : route de Mondragon, 84500 Bollène.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE STA Société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros Siège social : Route de Mondragon 84500 BOLLENE RCS AVIGNON 324.181.924 ET MONTELIMAR AUTOMOBILES Société par actions simplifiée au capital de 148.920 euros Siège social : Route de Mondragon 84500 BOLLENE RCS AVIGNON 950.007.922 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 JUIN 2019, La société STA, Société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros, dont le siège social est Route de Mondragon 84500 BOLLENE, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 324.181.924, et la société MONTELIMAR AUTOMOBILES, Société par actions simplifiée au capital de 148.920 euros, dont le siège social est Route de Mondragon 84500 BOLLENE, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 950.007.922, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société STA par la société MONTELIMAR AUTOMOBILES. La société STA ferait apport à la société MONTELIMAR AUTOMOBILES de la totalité de son actif, soit 3.517.127 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2.461.840 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.055.287 euros. En rémunération de cet apport net, 8.100 actions nouvelles de 17 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société MONTELIMAR AUTOMOBILES à titre d'augmentation de son capital d'une somme de 137.700 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 917.587 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à neuf actions de la société MONTELIMAR AUTOMOBILES pour quatre actions de la société STA. La fusion est soumise à la condition suspensive : - de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MONTELIMAR AUTOMOBILES de la fusion et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ; - de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société STA du projet de fusion et du traité de fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON : . pour la société STA en date du 01/08 2019, . pour la société MONTELIMAR AUTOMOBILES en date du 26/07/2019 Pour avis.